



Procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 4 février 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE, Myrtille BROCHOIRE, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND.

Absents excusés : Eric JACQUEMIN, Florent JOURDAIN, Philippe MONNERET

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation de la secrétaire de séance : Bernard DARLAY

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19/12/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19/12/2024.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
ZH 443	Maison	3 Impasse du Levant	Consorts GUILLEMIN	FEMERY Evodie Vosbles/Valfin
G 49	Terrain	Rue Fontaine du Frêne	ARPINO Joel	YASAR Ugur Arinthod

Marché de l'électricité

Afin de modifier le contexte d'utilisation et de profil du PDL « ILLUMINATION » auprès d'EDF, il convient que le conseil municipal autorise le maire à donner mandat au Syndicat Intercommunal

d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), coordonnateur du groupement d'achat de commande pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à donner mandat au SIEEEN afin qu'il procède à la modification auprès d'EDF.

2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION

Echange terrains

Pour faire suite à la délibération prise en date du 19/12/2024 concernant l'échange de terrains au lieu-dit « En Viel Champ de Vent » et « Bois Bannal de la Colombe de Vent », il convient de la modifier afin d'intégrer tous les propriétaires.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, cette modification.

Locaux ancienne mairie de Chisséria

Lors du dernier conseil municipal, une décision de principe a été prise de mettre en location le bureau de l'ancienne mairie de Chisséria, inoccupé depuis la fusion en 2018.

Néanmoins, avant de pouvoir louer ce local, le conseil municipal doit au préalable constater la désaffectation à un service public et d'approuver son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, constate la désaffectation du service public et approuve son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

Proposition de cession des bâtiments communaux 3 rue Porte Dessus et 12 place de la Fontaine

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente les bâtiments communaux 3 rue Porte Dessus et 12 place de la Fontaine, très dégradés et pour lesquels aucun projet n'est envisagé.

Pour ce faire, il propose de donner mandat non exclusif à IAD France qui a déjà estimé les biens et de fixer les prix minimums de vente à la fourchette basse de son estimation, soit :

- bâtiment, 3 rue Porte Dessus : 20 000 €
- bâtiment 12 place de la Fontaine : 25 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire.

3. TRAVAUX

Opération habitat cœur de ville : approbation du règlement pour les façades et arcades et du règlement d'attribution des aides prévues initialement dans le cadre de l'OPAH

Dans l'attente d'information complémentaire, le règlement n'a pas pu être finalisé. Une réunion est d'ores et déjà programmée le 19 février avec le cabinet SOLIHA afin de peaufiner les derniers détails et arrêter le règlement. Néanmoins, il est préconisé, pour encourager les propriétaires à réaliser des travaux, les aides suivantes :

33% d'aides plafonnées à 2 500 € pour des travaux sur façades et arcades :

En complément des aides nationales, 52 000 € sur 3 ans répartis comme ci-dessous pour des travaux d'amélioration de l'habitat :

- rénovation énergétique : 1 000 €/logement
- achat-réhabilitation par les propriétaires occupants : 1 500 €/logement
- sortie de vacance pour les propriétaires occupants et bailleurs : 1 500 €/logement

- projet bailleurs conventionnés : 1 500 €/logement
- projet bailleurs BBC : 2 000 €/logement

Pour information :

-un courrier a été adressé à Terre d'Emeraude Communauté pour connaître leur position quant aux aides qu'elle avait envisagées dans le cadre de l'OPAH sous le même modèle que Moirans, soit :

Aides aux travaux pour un montant de 8 500 €

Animation part fixe pour un montant de 36 270 €

Animation part variable pour un montant de 37 371 €.

-une réunion publique aura lieu le 11 mars à 18h30 avec tous les propriétaires du centre bourg pour leur présenter les aides.

VOIES DOUCES

Une première réunion aura lieu le 18/02 à 14h30 avec le maître d'œuvre ALIA-GE à Oyonnax. Seront également présents le service des routes du Département, et la DREAL afin de recueillir leur avis sur la faisabilité du projet.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Association ETAL'ACTEURS : Suite à leur demande, le conseil municipal est favorable sur le principe pour que les petits marchés se déroulent place des remparts.

Conseil municipal des jeunes : deuxième conseil très positif et pertinent au cours duquel ont été abordées de nombreuses thématiques et notamment la sécurité des piétons et routière, les équipements de loisirs, l'embellissement de la ville, etc...

Journée citoyenne : Une réunion sera organisée prochainement pour l'organisation de cette journée.

Installation prochaine de l'entreprise John Deere en zone artisanale de Chacour

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire
Jean-Charles GROSIDIER

Le secrétaire
Bernard DARLAY



